

Astrida, le 28 mars 1951.-

N° 677 /T.F.

Objet:

R E C O M M A N D E.

Vente parcelles
n° 9 et 10 Astrida.

ASTRIDA



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 20/2/51, par laquelle je vous ai fait parvenir une facture de 14.878,- frs. (vente parcelle n° 9) et une facture de 14.878,- frs. (vente parcelle n° 10).

Veillez avoir l'obligeance de verser les montants au G.C.P. Z 77 de Monsieur le Receveur des impôts à Usumbura à l'intervention de l'Office Postal. Muni du récépissé vous délivré veillez passer par mon bureau pour y signer les contrats de vente.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Comptable Territorial,
A. STRIJOS,

Monsieur HOUBEN, E.

à
A S T R I D A.-
=====